

particuliers qui les ont formées, tout ce qui a pu leur tomber sous la main d'intéressant en fait d'histoire naturelle, ou de curiosités, &c. C'est à ces secours qu'on doit la plûpart des pièces de ces cabinets. Je dois ajouter que le goût de cette science est même assez répandue pour que les propriétaires soient aussi dédommagés, jusqu'à un certain point, de leurs soins et des peines qu'ils se sont données pour les rassembler, par la petite rétribution que paie chacun de ceux qui viennent visiter ces cabinets. On n'y est admis qu'en payant un quart de piastre. Et cela ne laisse pas que de former un revenu assez considérable, au bout de l'année. Je n'y ai pas été de fois cette année, et dans mes autres voyages, que je n'y aie rencontré d'autres personnes, quelquefois en assz grand nombre. C'est surtout le soir qu'il est de ton de s'y rendre : alors l'appartement est éclairé avec art, et on peut quelquefois y passer agréablement une partie de la soirée.

Je ne saurais m'empêcher d'ajouter que le gouvernement, l'administration, et assez généralement ceux qui ont quelque influence dans le pays, par leur rang, leur crédit, leur fortune, travaillent, pour ainsi dire, de concert, à nourrir le goût des sciences, à exciter dans toutes les classes le désir de travailler à leur avancement. Chez nous, le peuple et ses représentans font, depuis bien des années, de vains efforts pour parvenir à l'établissement d'Ecoles de paroisses, sur un pied qui puisse les mettre à même de fleurir.\* Quelle perspective ! Que de choses à dire sur ce sujet, fécond en tristes pensées et en douloureux souvenirs ! En voici un entre mille autres qui pèse sur l'âme d'un citoyen Canadien, quand ce sujet intéressant vient fixer son attention. Une superbe maison, le plus beau temple peut-être qui ait été élevé aux Muses, de ce côté de l'Océan Atlantique, et dans l'Amérique du Nord, sert maintenant de casernes. De grands biens attachés à cet établissement, donnés pour subvenir aux frais de l'éducation et la répandre, sont en régie, depuis un grand nombre d'années. Ils ne sont point encore rendus à leur destination, quoique Sa Majesté GEORGE III. n'ait jamais voulu consentir à en disposer contre la volonté et les vœux respectables, et on peut dire inviolables, des fondateurs. Mais me voilà encore hors de route. C'est de New-York dont il devrait être question et uniquement dans cette lettre, d'autant surtout que nous sommes obligés de le laisser demain. Nous nous proposons d'y passer quelques jours à notre retour, et je m'étendrai un peu plus au long sur ce chapitre.—A demain. Adieu. D.

---

\* On a pourtant dans la Session de 1824, passé une loi pour faciliter l'établissement et la dotation d'Ecoles de paroisses. Les dispositions n'en sont pas sans doute aussi libérales qu'elles le devraient être. C'est au moins un pas de fait. Mais les biens des Jésuites restent en régie. On en emploie les revenus à tout autre chose que l'objet auquel ils étaient destinés, et pour lequel ils ont été donnés à la société qui le possédait; et le college qu'elle avait bâti et soutenait pour remplir les engage-